

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Éthiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
391<sup>ÈME</sup> RÉUNION  
19 AOUT 2013  
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.(CCCXI)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 391<sup>ème</sup> réunion tenue en session publique le 19 août 2013, à l'occasion de la Journée mondiale de l'aide humanitaire, a suivi des communications sur la protection des civils et sur la situation humanitaire en République centrafricaine (RCA) et en République démocratique du Congo (RDC) faites par la Commission de l'Union africaine, les Nations unies (ONU), les partenaires, les organisations de la société civile et l'Institut d'études de sécurité.

Le Conseil a pris note de la mission d'évaluation humanitaire entreprise par le Département des affaires politiques en RCA, du 12 au 16 août 2013, et s'est félicité de la communication sur la situation humanitaire dans ce pays faite le 14 août 2013, par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires au Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Conseil a noté avec préoccupation que la présence des forces négatives à l'Est de la RDC constitue une source majeure de violence, d'instabilité, d'insécurité, de déni de l'accès humanitaire aux personnes ayant besoin d'une aide urgente, de violations des droits de l'homme et d'une augmentation alarmante du nombre des déplacés.

Le Conseil a également noté avec préoccupation que les événements survenus, en RCA, depuis la prise du pouvoir par les Seleka, le 24 mars 2013, ont provoqué une dégradation des structures étatiques entraînant ainsi une insécurité généralisée, des détentions arbitraires, des exécutions sommaires et des dénis de l'accès humanitaire aux personnes ayant besoin d'une aide urgente.

Le Conseil a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à accélérer le soutien financier et logistique apporté à la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine (MISCA) pour assurer, entre autres, la sécurité du personnel humanitaire et la protection de la population civile.

Le Conseil a fait sien le thème de l'Union africaine pour la journée mondiale de l'aide humanitaire "Helping Hands", et a encouragé les africains à s'engager davantage dans l'action humanitaire dans les régions du continent affectées par les conflits.

Le Conseil a félicité le Secrétaire général des Nations unies et les agences des Nations unies pour leurs efforts en vue d'entretenir une prise de conscience continue et des réponses pour la mobilisation efficace de l'aide humanitaire.

Le Conseil s'est félicité des résultats du 6<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) sur la situation en République démocratique du Congo qui s'est tenu, le 31 juillet 2013, à Nairobi, au Kenya, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région des Grands Lacs.

Le Conseil a condamné l'escalade des combats à l'Est de la RDC, et a exhorté le Gouvernement et l'opposition armée à conclure les pourparlers de paix sous les auspices de la Conférence

internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), afin de faciliter le rétablissement de la stabilité à l'Est de la RDC et le retour des populations déplacées.

Le Conseil s'est félicité des progrès réalisés dans l'évaluation de l'Accord-Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région des Grands Lacs, et a renouvelé son soutien à sa pleine mise en œuvre. Le Conseil a pris note de la poursuite du déploiement de la Brigade d'Intervention de la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO), telle qu'autorisée par la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Conseil a lancé un appel à tous les Etats membres de l'UA pour qu'ils apportent une assistance à la population civile affectée par les conflits en RCA et en RDC. Dans ce contexte, le Conseil a appelé les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier la Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

Le Conseil a lancé un appel à la communauté internationale à continuer d'apporter et d'accroître l'assistance, afin de répondre aux besoins humanitaires d'urgence et à la protection des réfugiés et des personnes déplacées en RCA et en RDC. À cet égard, le Conseil a en outre souligné que le soutien doit être apporté aussi bien aux réfugiés qu'aux communautés affectées, afin de les aider à faire face à la pression sur les ressources.

Le Conseil a souligné la nécessité de promouvoir le dialogue et la réconciliation intercommunautaires afin de trouver une solution aux causes profondes des conflits, d'assurer la promotion de la cohabitation ethnique et la réforme des institutions culturelles qui ont un impact sur les droits des femmes dans les régions affectées par les conflits.

Le Conseil a convenu d'opérationnaliser la Formule de Livingstone, afin de faciliter son interaction avec les organisations de la société civile dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Le Conseil a finalement convenu d'examiner périodiquement la situation humanitaire dans les pays affectés par des conflits en Afrique.